

Commune de SALLEBOEUF

Hôtel de Ville
3, Avenue de la Tour
33370 SALLEBOEUF

DESTINATAIRE

DOMAINE DES DOURNEAUX
Mme KRUDUP Sophie
6 Chemin des Dourneaux

33370 Sallebœuf

PC03349623Z0032	
Demande déposée le 31/10/2023 et complétée le	
Par :	DOMAINE DES DOURNEAUX
Représenté(e) par :	Mme KRUDUP Sophie
Demeurant :	6 Chemin des Dourneaux 33370 Sallebœuf
Destination :	Construction d'un abri de 10m x 5m pour les véhicules et matériels d'exploitation.
Sur un terrain sis à :	6 chemin des Dourneaux LES DOURNEAUX 33370 SALLEBOEUF
Cadastré :	AI-0175
Superficie :	96 m²

CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A PERMIS DE CONSTRUIRE**Délivré au nom de la commune par le Maire**

Le Maire de la commune de **SALLEBOEUF** certifie qu'il ne s'est pas opposé à la demande de **permis de construire** susvisée.

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du Code de l'Urbanisme et transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des articles L 424-6 et R 424-8 du Code de l'Urbanisme, ce certificat ne vous dispense pas des taxes et participations exigibles.

PC03349623Z0032

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 033-213304967-20231120-PC03349623Z0032-AI



Par ailleurs, l'affichage du permis de construire tacite doit être effectué dans les mêmes conditions que pour le permis de construire résultant d'une décision expresse selon les conditions énumérées à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 31/10/2023.



Fait à **SALLEBOEUF**,
Le **20/11/2023**
Le Maire,

Madame Nathalie MAVIEL